



# SERVICE D'ACCÈS AUX SOINS (SAS)

## Fiche pratique

### PRINCIPES DU SAS

Le SAS a pour objectif d'apporter une réponse à tous les patients sur les soins urgents et non programmés, 24h/24, 7j/7.

Pour les soins non programmés, c'est-à-dire ressentis comme urgents mais ne relevant pas médicalement d'une prise en charge aux urgences, lorsque le régulateur libéral l'estime nécessaire, un rendez-vous peut être pris en ville chez un médecin généraliste, via une plateforme digitale.

Cette fiche pratique a vocation à vous expliquer comment participer à l'effectation du SAS.



Tous les médecins généralistes peuvent participer à l'effectation du SAS, quel que soit leur mode d'exercice (libéral, en structure d'exercice coordonné, salarié...)

### 1. CRÉER VOTRE COMPTE



Pour déclarer vos disponibilités et être connu des régulateurs, il est nécessaire de créer un compte "effecteur" sur la plateforme digitale nationale.

Rendez-vous sur le site: <https://sas.sante.fr/>

✓ La création de compte est possible via votre carte CPS.

Si vous ne souhaitez pas créer votre compte via votre carte CPS, contactez-nous à l'adresse : [sas@esante-hdf.fr](mailto:sas@esante-hdf.fr)

Vous recevrez ensuite un mail permettant de configurer votre mot de passe.

### 2. SAISIR VOS PLAGES DE DISPONIBILITÉS

Par défaut, les créneaux configurés dans Ameli Pro comme avec ou sans RDV sont remontées dans la plateforme SAS. Vous avez la possibilité de les désactiver en vous rendant dans les paramètres de votre compte.

Vous pouvez paramétrer vos plages de soins non programmés via l'onglet Mon compte - Voir les lieux d'exercice - Editer les consultations SNP.

- ✓ Configuration par semaine type, en récurrence
- ✓ Possibilité de définir le jour, l'heure, et la durée de la plage horaire (créneau de 5 à 60 min)
- ✓ Possibilité de configurer des indisponibilités à l'avance ou en direct



### 3. ASSISTANCE TECHNIQUE EN CAS DE DIFFICULTÉS

En cas de difficultés techniques ou de remarques sur le fonctionnement de la plateforme, vous pouvez contacter l'assistance via le bouton "?" situé sur toutes les fenêtres.

Un espace de formation est par ailleurs disponible sur le site de la plateforme, à l'adresse suivante: <https://sas.sante.fr/espace-de-formation-sas>

Des vidéos tutoriel vous guident dans chacune des fonctionnalités de la plateforme.



## VALORISATION FINANCIÈRE

La prise en charge des patients adressés par la régulation dans le cadre du SAS ouvre droit à une rémunération complémentaire. Pendant la phase pilote et dans l'attente de l'application de l'avenant 9, il s'agit d'un forfait trimestriel progressif par tranche, versé directement par la CPAM au praticien ou à la structure concernée.

De 5 à 10 actes	75 €
De 11 à 40 actes	200 €
De 41 à 70 actes	400 €
De 71 à 100 actes	650 €
Plus de 100 actes	800 €



*En tant qu'effecteur, vous n'avez aucune information à transmettre à la CPAM, ce rôle étant assuré par la régulation qui suivra le nombre d'orientation vers les médecins participants.*

## CRÉATION DE PROFILS COMPLÉMENTAIRES

Si vous êtes doté d'un secrétariat, que vous exercez dans une structure d'exercice coordonné (MSP, centre de santé) ou que vous appartenez à une CPTS dotée d'une organisation spécifique sur les soins non programmés, vous avez la possibilité de demander la création de comptes de "**délégataire**" ou "**gestionnaire de structure**", à qui vous pourrez déléguer la saisie de vos créneaux de soins non programmés.

### • Création d'un compte "gestionnaire de structure"

Pour solliciter la création d'un compte de gestionnaire de structure (MSP, centre de santé, CPTS...), contactez-nous à l'adresse suivante: [sas@esante-hdf.fr](mailto:sas@esante-hdf.fr)

Vous recevrez un mail qui vous permettra de configurer votre mot de passe,

- Vous retrouverez dans votre compte vos structures liées, et aurez la possibilité d'éditer les plages de soins non programmés des professionnels de ces structures.
- Via l'onglet "Mon Compte", vous avez la possibilité d'effectuer une demande de création de compte pour vos délégués.

### • Création d'un compte "délégataire"

Pour solliciter la création d'un compte de délégataire, il existe plusieurs possibilités:

1. En tant qu'effecteur ou gestionnaire de structure, vous pouvez effectuer une demande directement depuis votre compte SAS, via l'onglet "Mon compte"
2. Vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante: [sas@esante-hdf.fr](mailto:sas@esante-hdf.fr)

## LES ÉVOLUTIONS À VENIR

Des travaux sont en cours au niveau national pour créer un **interfaçage** entre les logiciels métier des effecteurs et la plateforme digitale SAS, afin que les créneaux dédiés que vous identifiez dans votre agenda soient directement remontés à la plateforme nationale, sans besoin de ressaisie. La prise de rendez-vous pourra se faire par ce biais, vous permettant d'avoir une visibilité en temps réel sur les patients pouvant se présenter sur ces créneaux.

Il sera toujours possible de configurer directement sur la plateforme ses créneaux de disponibilités et de désactiver l'option de remontée automatique.



*Les éditeurs identifiés pour la première vague d'interfaçage sont les suivants; monmédecin.org, MAIIA, monlogicielmedical.com, Clickdoc, Hellodoc, Doctolib, Medunion Urgences, Chorus, Sobek, Maincare, Weda, Keldoc*

Pour toute question, vous pouvez nous contacter: [sas@esante-hdf.fr](mailto:sas@esante-hdf.fr)

